

Garantie de l'unité d'adoucisseur et de filtre à usage commercial

AVIS : LE PRÉSENT MANUEL CONTIENT UNE GARANTIE LIMITÉE. EN INSTALLANT OU EN UTILISANT CE PRODUIT, VOUS RENONCEZ À CERTAINS DROITS LÉGAUX, NOTAMMENT LE DROIT D'INTENTER UNE POURSUITE OU DE DEMANDER UNE INDEMNISATION EN CAS DE DOMMAGES MATÉRIELS, DE BLESSURES OU DE DÉCÈS. VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE DOCUMENT, CAR IL CONTIENT DES INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT VOTRE GARANTIE ET LES EXCLUSIONS.

Les produits fabriqués et assemblés par Canature WaterGroup™ sont garantis pour fonctionner conformément à leur utilisation prévue lorsqu'ils sont correctement installés, utilisés et entretenus. Canature WaterGroup™ garantit que chaque adoucisseur d'eau commercial neuf est exempt de défauts de matériaux et de fabrication, sous réserve des conditions et exclusions ci-dessous.

Les systèmes commerciaux sont définis par la taille du réservoir sous pression ou la quantité de résine ou de média filtrant contenue dans le réservoir. Les systèmes commerciaux utilisent des réservoirs de 14 pouces [355 mm] de diamètre et peuvent contenir plus de 3 pieds cubes [84,95 litres] de résine ou de média filtrant.

Les produits fabriqués par Canature WaterGroup™ sont garantis exempts de défauts de matériaux et de fabrication lorsqu'ils sont correctement installés, utilisés et entretenus. La durée des garanties sur les produits varie comme indiqué ci-dessous.

TABLEAU DES GARANTIES POUR LES UNITÉS ASSEMBLÉES

| | |
|---|---|
| Réservoirs en fibre de verre de 14 à 63 pouces de diamètre ou plus | 5 ans |
| Vannes de régulation et composants électroniques | 5 ans |
| Vannes à membrane, compteurs et vannes à bille électriques | 1 an |
| Réservoirs de saumure et assemblages internes | 1 an |
| Médias | Limitée à la garantie fournie par le fabricant d'origine |
| Vinylester/Application à eau chaude, température maximale 150 °F | 1 an |
| Réservoirs en acier (revêtement époxy) | 1 an |
| Autres composants fabriqués par Canature Watergroup | 1 an |
| Autres composants non fabriqués par Canature Watergroup | Limitée à la garantie fournie par le fabricant d'origine |

Canature WaterGroup™ remplacera toute pièce (à l'exception des pièces d'usure normale – média, piston, joints et vanne de saumure) qui tombe en panne dans le délai spécifié dans le tableau ci-dessus à compter de la date de fabrication, comme cela est indiqué par le numéro de série, à condition que la panne soit due à un défaut de

matériau ou de fabrication. La seule exception sera lorsque la preuve d'achat ou d'installation sera fournie, auquel cas la période de garantie courra à compter de cette date.

Garantie sur les réservoirs de minéraux et les réservoirs de saumure :

Canature WaterGroup™ will provide a replacement mineral tank or brine tank to any original equipment purchaser in possession of a tank that fails within the time outline in the chart above, provided that the system is at all times operated in accordance with specifications and not subject to freezing or vacuum.

Exclusions : Les dommages causés à tout composant de cet adoucisseur d'eau ou de ce filtre en raison d'une mauvaise utilisation, d'une mauvaise application, d'une négligence, d'une modification, d'un accident, d'une installation ou d'un fonctionnement contraire à nos instructions imprimées, les dommages causés à la résine échangeuse d'ions et aux joints par le chlore ou les chloramines présents dans l'alimentation en eau, les dommages causés aux pistons internes et aux joints par l'usure due au fer, au manganèse, aux sédiments ou à la vase, ou les dommages causés par toute force naturelle ne sont pas couverts par cette garantie.

Sur les réservoirs en fibre de verre de 24 pouces de diamètre ou plus, en raison de légères dilatation et contraction des réservoirs, des raccords flexibles doivent être correctement installés entre les ouvertures du réservoir et les tuyaux rigides. De plus, un ou plusieurs casse-vidé doivent être correctement installés pour protéger le réservoir contre le vide dans toutes les conditions. Si les raccords flexibles ou les casse-vidé ne sont pas installés ou s'ils sont mal installés, la garantie du réservoir sera annulée.

De plus, si le réservoir en fibre de verre est équipé d'un trépied, celui-ci doit être correctement et solidement fixé au sol. Si ce n'est pas le cas ou si l'installation est incorrecte, la garantie du réservoir sera annulée.

À notre seule discrétion, nous réparerons ou remplacerons les pièces défectueuses si notre service de garantie détermine qu'elles sont défectueuses selon les termes de la présente garantie. Canature WaterGroup™ n'assume aucune responsabilité pour les dommages indirects, la main-d'œuvre ou les frais engagés à la suite d'un défaut ou d'une défaillance. La couverture des médias et de la résine est limitée à la garantie fournie par le fabricant d'origine.

En tant que fabricant, nous ne connaissons pas les caractéristiques de votre alimentation en eau. La qualité de l'eau peut varier selon les saisons ou au fil du temps. Votre consommation d'eau peut également varier. Les caractéristiques de l'eau peuvent également changer si l'appareil est déplacé vers un nouvel emplacement. Pour ces raisons, nous déclinons toute responsabilité quant à la détermination de l'équipement approprié nécessaire pour répondre à vos besoins, et nous n'autorisons pas d'autres personnes à assumer cette obligation à notre place. En outre, nous déclinons toute responsabilité et n'offrons aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'utilisation de ce produit avec une source d'eau non potable ou une source d'eau qui ne répond pas aux conditions d'utilisation décrites dans le guide d'utilisation.

LES OBLIGATIONS DE CANATURE WATERGROUP™ AU TITRE DE LA PRÉSENTE GARANTIE SE LIMITENT À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT DES PIÈCES DÉFECTUEUSES DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DE L'EAU ET NOUS DÉCLINONS TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS, SPÉCIAUX, GÉNÉRAUX OU AUTRES.

Retour de marchandises : Un numéro d'autorisation doit être obtenu avant tout retour de marchandise. **REMARQUE :** Tout matériel retourné à Canature Watergroup doit être expédié en port payé. Après inspection, si notre service de garantie détermine que les marchandises sont défectueuses selon les termes de la présente garantie, la garantie sera limitée aux pièces défectueuses qui seront réparées, remplacées ou créditées, à la discrétion de Canature WaterGroup. Vous ne payez que les frais de transport pour renvoyer les pièces défectueuses à notre usine et les frais de votre revendeur local, y compris, entre autres, les frais de main-d'œuvre, les frais de déplacement et de transport, et les frais de manutention.

Canadian Head Office:
855 Park Street, Unit 1
Regina, SK S4N 6M1

US Head Office:
9760 Mayflower Park Drive
Suite 110, Carmel, IN 46032

Toll Free: 1-877-288-9888
Website: canaturewg.com

Certaines autorités judiciaires provinciales et nationales n'autorisent pas les limitations sur la durée d'une garantie implicite, de sorte que la limitation ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous. De même, certaines autorités judiciaires provinciales et nationales n'autorisent pas l'exclusion des dommages accessoires ou indirects, de sorte que les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous. Cette garantie vous confère des droits légaux spécifiques, et vous pouvez également bénéficier d'autres droits, qui varient d'une juridiction à l'autre. Consultez votre revendeur agréé pour obtenir des informations concernant la garantie et le service.

Canadian Head Office:
855 Park Street, Unit 1
Regina, SK S4N 6M1

US Head Office:
9760 Mayflower Park Drive
Suite 110, Carmel, IN 46032

Toll Free: 1-877-288-9888
Website: canaturewg.com

supportcanada@canaturewg.com supportusa@canaturewg.com